

Les 5 préconisations des Chambres d'agriculture

1. Gouvernance : Associer le monde agricole à l'élaboration des politiques de préservation de la biodiversité

L'agriculture et la forêt occupent plus de 80% du territoire. De ce fait, elles ont une position clef pour répondre aux objectifs de maintien et de rétablissement de la biodiversité. C'est pourquoi la profession agricole et forestière, représentée notamment par les Chambres d'Agriculture dont c'est le rôle consultatif, doit être invitée à participer à l'élaboration des politiques de préservation de la biodiversité à tous les niveaux (européen, national, local) dans le souci d'aboutir à une **culture commune, à un partage des enjeux et à l'acceptabilité des mesures préconisées. La gestion « conservatoire »** menée dans les aires protégées, qui représentent autour de 20% du territoire, **ne peut pas être la seule envisagée et les agriculteurs doivent être associés à d'autres type d'actions.** C'est le cas lors du processus d'élaboration des Chartes de parcs naturels régionaux, auquel les Chambres et les agriculteurs sont associés.

Dans ce souci, le maintien et l'amélioration des agro-écosystèmes actuels, sièges de biodiversité, devra également être recherché au travers du soutien à l'activité agricole qui a contribué à leur formation (correction des stress hydriques, drainage, ...) et à leur maintien.

2. Valoriser les services rendus par l'agriculture pour la biodiversité

La préservation de la biodiversité et le développement agricole doivent coexister et le secteur agricole est prêt à s'engager dans la production de services environnementaux. **Pour ce faire, la biodiversité doit être intégrée dans les politiques agricoles (PAC...) avec une approche qui doit viser à une compétitivité durable de l'activité agricole.** Les Chambres préconisent de mettre en œuvre dans toutes les filières agricoles des aides à l'hectare qui peuvent être différentes en fonction des enjeux et des niveaux d'exigence liés à la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, le maintien d'une activité économique sur l'ensemble du territoire en y préservant la diversité des agricultures et la biodiversité passe par des **aides de compensation des handicaps naturels dont le champ peut être élargi** : zones de montagne, zones humides, zones sèches, etc. Il est important que les exigences liées à ces aides puissent s'inscrire dans une démarche qui privilégie la **subsidiarité locale et une approche transversale.** Il est également primordial de rechercher et de développer de **nouveaux outils innovants** pour financer les mesures favorables à la biodiversité : crédits biodiversité pour mettre en œuvre le principe de compensation, valorisation via le marché des pratiques agricoles favorables à la biodiversité (étiquetage, prix...), etc.

3. Maintenir une importante biodiversité domestiquée pour l'agriculture et l'alimentation de demain

Les agriculteurs et les forestiers par les processus de sélection et de conservation visant à s'adapter à leur territoire ont généré de la biodiversité animale et végétale pour l'alimentation mais aussi pour la production d'énergie et de biomatériaux. **Les agriculteurs sont donc particulièrement attachés au maintien du patrimoine génétique animal et végétal et à la conservation de la diversité** de l'offre commerciale en termes de variétés et de races. **De plus, les variétés de terroir sont porteuses de gènes de rusticité** (tolérances naturelles aux parasites, aux maladies, à certaines conditions climatiques) **et de qualités organoleptiques remarquables et constituent ainsi un génothèque pour l'agriculture du futur**, lui permettant d'adapter la culture et l'élevage aux modifications de leur environnement. Cette diversité existante devrait être mise en valeur par la richesse qu'elle apporte à notre alimentation. Ainsi la richesse des AOC fromagères dépend des races laitières et de la diversité botanique pâturée lors de la production du lait, la qualité des vins dépend de la diversité des cépages et des terroirs utilisés dans les assemblages ou encore la diversité des races à viande permet de produire une typicité des viandes dans des environnements variés. Les Chambres plaident pour que ce lien entre biodiversité et qualité soit mis en évidence auprès des consommateurs.

4. Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles

Biodiversité et agriculture sont indissociables en raison de l'emprise territoriale de l'agriculture et du rôle historique de l'activité agricole dans la structuration des milieux et la diversité des paysages, notamment par la création et l'entretien d'espaces ouverts (non forestiers) abritant une grande biodiversité. L'abandon des terres agricoles ou leur artificialisation risquent donc d'entraîner une perte de biodiversité. En complément des objectifs du Grenelle de l'environnement, les Chambres d'agriculture font dans ce sens des propositions pour que la loi de modernisation de l'agriculture (LMA) crée de nouveaux outils efficaces pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Au niveau européen, des objectifs chiffrés de baisse de la consommation des terres agricoles doivent être envisagés globalement et par pays.

5. Encourager la recherche et accompagner les agriculteurs et les forestiers

Il est nécessaire de renforcer la recherche sur les liens et synergies entre agriculture et biodiversité, sur l'emploi de méthodes agronomiques renouvelées permettant le maintien de la fertilité des sols, par les microorganismes notamment, ou encore la régulation des ravageurs par les auxiliaires.

L'identification pour tous les types d'agriculture et de sylviculture, des pratiques les plus favorables à la biodiversité est un outil indispensable et doit permettre aux Chambres de mieux accompagner et conseiller les agriculteurs et les forestiers sur la thématique biodiversité.

Qui sommes nous ?

Les Chambres d'Agriculture forment un réseau d'établissements publics présents sur la totalité du territoire français et dirigés par des élus professionnels du domaine de l'agriculture. L'engagement des Chambres pour une performance durable de l'agriculture et des territoires est concrétisé par le biais : d'une mission consultative ; en tant que représentantes du monde agricole, elles conseillent l'Etat dans sa politique pour le secteur, et d'une mission d'intervention ; elles sont chargées par l'Etat de contribuer au développement agricole en proposant aux agriculteurs et aux forestiers un service de proximité indépendant et en construisant des projets de territoires en partenariat avec les collectivités locales.

Contact : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
9 avenue George V - 75008 Paris - Tél : 01 53 57 10 10 - pauline.metge@apca.chambagri.fr

« CULTIVER LA BIODIVERSITÉ »

Un enjeu pour l'agriculture, un engagement des Chambres d'Agriculture

La Biodiversité, des engagements internationaux...

La prise en compte de la biodiversité tant à l'échelle internationale que nationale s'est construite autour de plusieurs événements et textes clés :

1992 : La **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** signée par 168 pays lors du Sommet de la Terre de Rio est le premier document à donner une définition de la Biodiversité et définir des objectifs généraux la concernant : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques... »

2001 : A la suite de cet engagement, **l'UE se fixait l'objectif de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010.**

Au niveau européen, la **Politique Agricole Commune (PAC)** a intégré progressivement des dispositifs variés favorables à la biodiversité, de nature réglementaire comme la conditionnalité pour les aides du premier pilier, ou liés à une démarche volontaire comme les mesures agro-environnementales.

Janvier 2010 : Dans sa **Communication**, la Commission Européenne constate la non atteinte des objectifs de 2001 et propose de nouveaux objectifs à l'horizon de 2020. Le Conseil Européen après avoir examiné les options proposées a fait le choix d'objectifs très ambitieux : éradiquer la perte de biodiversité à l'horizon 2020, assurer son rétablissement lorsque c'est possible, et surtout **renforcer la contribution de l'UE à l'effort mondial.**

Octobre 2010 : **Les 189 pays actuellement signataires de la CDB se réuniront pour la 10ème Conférence des parties à Nagoya**, où un Plan stratégique de la Convention sera défini pour 2011-2020.

Cet événement coïncide avec la décision de l'ONU de déclarer **2010, l'année internationale de la Biodiversité** pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.



... relayés au niveau national

2007 : au niveau national le **Grenelle de l'environnement** a abouti à l'élaboration de deux lois prenant en compte les enjeux de la biodiversité au travers notamment de deux politiques complémentaires.

Tout d'abord le dispositif **Trame Verte et Bleue**, qui doit être un outil d'aménagement du territoire et qui pour favoriser la circulation des espèces, doit permettre de préserver les paysages et leurs fonctions écologiques (prairies fleuries, bocage...).

Ensuite une **Stratégie de Création d'Aires Protégées** ayant pour objectif d'accroître la superficie des aires sous « protection forte » (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêté de protection de biotope) en France afin d'atteindre 2% du territoire. Ces deux évolutions ont également contribué au renforcement de la **Stratégie nationale pour la Biodiversité**, ensemble de plans d'action sectoriels, adoptée par la France en 2004 et qui va également être **revue en 2010.**

L'élaboration de cette nouvelle version de la Stratégie nationale pour la Biodiversité sera lancée à l'issue de la **Conférence française pour la Biodiversité** qui se tiendra **du 10 au 12 mai 2010** à Chamonix et qui abordera la question de la gouvernance des politiques publiques et privées de préservation de la biodiversité.

Les 5 menaces pour la biodiversité (source : Commission Européenne)

- La perte d'habitat
- La surexploitation des ressources
- Les pollutions
- La progression des espèces exotiques envahissantes
- Le changement climatique



Des actions concrètes des Chambres d'agriculture

Elaboration d'outils de conseil ou de diagnostic

Le projet IBIS, « **Intégrer la Biodiversité dans les systèmes d'exploitations agricoles** », piloté par la Chambre d'agriculture de la région Centre, a réuni de nombreux acteurs au croisement de différentes approches : agriculture, chasse et naturaliste afin de développer une culture commune. Le produit de cette collaboration est une boîte à outils complète à destination des conseillers et des agriculteurs pour leur permettre d'identifier les enjeux de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation. L'outil principal est une méthode de diagnostic qui a été testée par les conseillers auprès de 80 agriculteurs volontaires.



Valorisation des services environnementaux rendus par l'agriculture

En Maine et Loire, les Vallées Angevines sont reconnues zones humides d'importance internationale (convention Ramsar, Natura 2000). Ces prairies ont toujours été vouées à une agriculture extensive basée sur l'élevage et sans le savoir-faire des éleveurs, elles reviendraient à la friche et perdraient leur qualité. Éleveurs, environnementalistes, élus travaillent en synergie par le biais d'un **programme agri-environnemental** et d'une procédure de réglementation des boisements pour le **maintien de la biodiversité des prairies**, et plus particulièrement celui du Rôle des Genêts, oiseau caractéristique de ce milieu. Dans le même temps les éleveurs valorisent leur production de viande, localement, par une **marque « l'Éleveur & l'Oiseau, le bœuf des vallées »**, destinée à la commercialisation de proximité.



Mise en place de pratiques ou aménagements

Depuis quatre ans, des partenariats sur les thèmes agriculture – chasse – faune sauvage se développent dans toute la France dans le cadre d'une **convention nationale « Agrifaune »** signée par l'APCA, la FNSEA, l'ONCFS et la FNC. L'objectif global de cette coopération est de promouvoir une agriculture insérée dans l'économie, favorisant les habitats et la faune sauvage. Le large panel d'actions qui se dessine reflète la diversité des contextes locaux dans lesquels se mettent en place les projets, ainsi que les attentes variées des acteurs impliqués. On peut citer **deux exemples de pratiques** en grandes cultures :

- **Le développement des intercultures en Champagne-Ardenne** vise à apporter des réponses techniques aux agriculteurs qui souhaitent implanter des couverts d'intercultures (date et doses de semis, destruction du couvert, etc...) en s'appuyant sur les plateformes d'essais, implantées par des agriculteurs.
- **L'amélioration de la gestion des bords de champs dans le Centre et en Ile-de-France** : Depuis cette année, les partenaires agricoles et cynégétiques de quatre départements travaillent à la mise en place et au test de pratiques favorables à la biodiversité (arrêt des traitements et adaptation de l'entretien sur les premiers mètres de la parcelle...) sur les bordures de champs en plaine céréalière, refuges essentiels pour la flore naturelle et de nombreux arthropodes.



La Chambre d'agriculture de l'Hérault mène des actions de vulgarisation et accompagne les agriculteurs motivés pour **l'implantation de parcelles agroforestières**, qui pourront ensuite constituer des **sites de référence et de démonstration**. 18 agriculteurs sont intéressés pour planter sur 100 ha au total, parmi lesquels 35 ha sont en cours de plantation.



Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France organisent en partenariat avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature le premier concours national « **Prairies fleuries** ». Lancé lors du Salon International de l'Agriculture, ce concours récompensera des agriculteurs qui, au sein des 18 territoires de Parcs participants, contribuent par leurs pratiques au **maintien de la richesse naturelle en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture**. Cette diversité végétale garantit non seulement une qualité écologique et paysagère de ces espaces mais aussi la typicité du terroir de production et donc la qualité gustative des produits de l'élevage et de l'apiculture. Les prairies seront évaluées sur l'équilibre entre la production d'un fourrage de qualité et la préservation de la biodiversité.



Le pastoralisme, notamment en Languedoc-Roussillon, est un système de production complexe qui valorise la diversité que lui offre un contact direct avec la nature et l'environnement. En effet **les élevages de ces régions** (vaches et brebis allaitantes de races rustiques, chèvres et brebis fromagères « AOC ») **beneficient des ressources alimentaires variées** : des prairies cultivées, des prés naturels mais surtout des parcours, constitués de végétations elles-mêmes très diversifiées : pelouses, landes, bois pâturés... Ce lien étroit avec la nature et cette adaptation à un environnement complexe a produit des paysages emblématiques comme les Causses, les garrigues languedociennes, le Mont Lozère, et généré la biodiversité caractéristique des régions pastorales. Depuis une trentaine d'années, les éleveurs accompagnés par le SUAMME (service inter-Chambres de Languedoc-Roussillon sur la montagne méditerranéenne et l'élevage) ont **développé des pratiques pastorales**, alliant innovations techniques (conduite du pâturage, maîtrise de l'embroussaillage...) et dispositifs socioéconomiques (engagements agroenvironnementaux, aménagement concerté...), **qui leur permettent de satisfaire à la fois leurs objectifs de production agricole et les demandes des gestionnaires** de ces espaces naturels pour une bonne conservation de la biodiversité.



- Agrifaune
- l'Éleveur & l'Oiseau
- Agroforesterie
- Projet IBIS
- Prairies fleuries
- Pastoralisme